

Questions orales

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est faux.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Les comités siègent.

M. Trudeau: Au lieu de nous contenter d'une seule étape, comme d'habitude, le projet de résolution étant étudié une seule fois à la Chambre, nous avons prévu trois étapes...

M. Baker (Nepean-Carleton): Non.

M. Trudeau: ... afin que les députés et les gens de l'autre endroit puissent débattre la question à trois reprises.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Nous sommes moralement certains que si nous nous étions contentés d'un projet de résolution sans renvoi au comité suivi d'un rapport à toute la Chambre avec trois occasions de débattre la question, les députés d'en face auraient été les premiers à nous blâmer en demandant comment ils peuvent étudier ce long projet de résolution en une seule étape. C'est parce que nous avons prévu ces objections...

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: ... et afin de faire droit aux soucis de l'opposition que nous avons proposé que la Chambre siège au besoin pendant de longues heures.

Une voix: Dictateur!

M. Trudeau: Nous devons ensuite le renvoyer au comité, de façon qu'il puisse en discuter et entendre des témoins. Puis il y aura la troisième étape, au moment où la Chambre toute entière en sera de nouveau saisie.

Une voix: Règlement!

M. Trudeau: Madame le Président, j'estime être fidèle à l'engagement que j'ai pris plus tôt.

M. Nowlan: Madame le Président, je ne saurais évidemment pas amorcer de débat avec le premier ministre. Je me réjouis qu'il ait pris le temps de me répondre; c'est sans doute qu'il se sent coupable de ne pas avoir participé au débat.

Le très honorable député croit vraisemblablement qu'il prépare à notre pays un meilleur avenir et rompt en partie avec le passé en renonçant à la tyrannie de l'unanimité—c'est l'expression même du premier ministre—et en la remplaçant par ce que de nombreux Canadiens tiennent à juste titre pour la tyrannie de l'action unilatérale. A ce propos, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il pense que les forces fédéralistes l'auraient remporté lors de la bataille référendaire au Québec si les Québécois avaient pu savoir que son «fédéralisme renouvelé» serait ce qu'il est aujourd'hui, soit un «one-man show»?

M. Trudeau: Madame le Président, je demande au député, à lui que je respecte, de réfléchir à sa question. Il dit que nous sommes tyranniques en ayant recours à une action unilatérale...

M. Nowlan: Ce sont deux extrêmes.

M. Trudeau: ... au lieu d'obtenir le consentement des dix provinces.

● (1420)

M. Clarke: Il n'a pas dit cela.

M. Trudeau: C'est précisément ce qu'il a dit. Madame le Président, les députés d'en face devraient se maîtriser un peu plus et écouter au moins leurs propres questions s'ils ne veulent pas écouter mes réponses. C'est précisément ce qu'a dit le député, soit que j'étais passé de la tyrannie de l'unanimité à celle de l'action unilatérale. Le député assis derrière lui devrait reconnaître ses torts et rester assis, ce qu'il fera, j'espère, pendant un bon bout de temps.

Cela dit, je tiens à souligner au député que lui et son parti ont à deux reprises appuyé ce qu'il qualifie de «tyrannie de l'action unilatérale»: d'abord en mai ou juin dernier lorsque tous les députés ont voté pour le rapatriement, et rien dans la motion que nous avons alors approuvée n'indiquait qu'il nous fallait le consentement des provinces.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Deuxièmement, la semaine dernière encore, son propre chef et son parti proposaient que la Chambre rapatrie la constitution avec une certaine formule d'amendement sans le consentement des provinces.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je dis sans le consentement des provinces et le chef de l'opposition le sait.

M. Clark: Ce n'est pas vrai.

Mme le Président: A l'ordre. Le député veut-il poser une question supplémentaire?

M. Nowlan: Je ne savais pas que le premier ministre avait terminé sa réponse. Étant donné certaines de ses remarques, je signalerai que la motion présentée par mon chef la semaine dernière se situait entre deux extrêmes: l'unanimité et l'action unilatérale. Il s'agissait de la proposition dite de Vancouver à laquelle de toute évidence, les députés ministériels ne souscrivent pas. Voici ma question: Le premier ministre doit avoir été mis au courant de la situation par le leader à la Chambre. Peut-il maintenant dire à la Chambre quand la clôture a été imposée par un gouvernement—et ne parlons pas de 1913 à l'époque d'Ichabod Crane—alors que plus de députés ministériels que de députés de l'opposition officielle, la seule opposition prenaient la parole?

M. Trudeau: Madame le Président, je dois faire une rectification quand le député parle de la formule de Vancouver qui est la formule de l'Alberta. Il prétend en somme que j'agissais unilatéralement sans le consentement des provinces, tel est le fond de son argument, en tentant de rapatrier la constitution et de faire d'autres choses. Je dis maintenant à lui-même et à son parti que tel est précisément ce qu'ils ont proposé la semaine dernière, soit que sans le consentement des provinces, la Chambre adopte un projet de résolution en vue de rapatrier la constitution avec une formule d'amendement.

Des voix: Oh, oh!